

Appel à action : le Conseil européen doit rejeter la « définition IHRA » de l'antisémitisme !

10 décembre 2018



Sous la pression du lobby européen inconditionnel de l'Etat d'Israël, un projet de résolution « pour la lutte contre l'antisémitisme et la protection des communautés juives en Europe » sera soumis à la décision finale du Conseil européen qui se tiendra les 13 et 14 décembre 2018. Ce projet de résolution demande aux Etats membres d'adopter la « définition IHRA » de l'antisémitisme. Les exemples qui illustrent cette définition font l'amalgame entre la contestation de la politique de L'État d'Israël et l'antisémitisme. L'AFPS a interpellé le Président de la République française et appelle l'ensemble de ses concitoyens à se joindre à cette interpellation.

[>> Lire la lettre de l'AFPS au Président de la République](#)

[>> Ecrire au Président de la République](#)

Monsieur le Président,

Le Conseil européen des 13 et 14 décembre 2018 va être saisi d'un projet de résolution sur « la lutte contre l'antisémitisme et la protection des communautés juives en Europe ». Ce projet de résolution demande aux États membres d'adopter la « définition IHRA » de l'antisémitisme. Les exemples qui illustrent cette définition font l'amalgame entre la contestation de la politique de L'État d'Israël et l'antisémitisme.

Nous approuvons la lutte contre l'antisémitisme mais n'acceptons pas qu'elle soit manipulée à d'autres fins. Au nom de la clarté et de l'efficacité de la lutte contre l'antisémitisme et le racisme sous toutes ses formes, au nom de nos libertés, nous vous demandons d'intervenir.

Avec mes sincères salutations,

L'amalgame entre la contestation de la politique israélienne et l'antisémitisme est devenu un « classique » des dirigeants de l'Etat israélien et de ses soutiens inconditionnels. Ils mènent une politique d'amalgame et d'intimidation extrêmement dangereuse pour le débat public et la liberté d'expression.

L'IHRA (Alliance Internationale pour le Souvenir de l'Holocauste) est une organisation internationale visant à promouvoir la mémoire de l'Holocauste. Le 26 mai 2016, elle a adopté une « définition de travail de l'antisémitisme » qui a pour seul but d'introduire des exemples ayant pour objectif d'assimiler à l'antisémitisme toute critique visant l'Etat d'Israël et sa politique. L'introduction affirme d'emblée que : « Les manifestations de l'antisémitisme peuvent inclure le ciblage de l'Etat d'Israël » puis l'Etat d'Israël est cité à 9 reprises par la suite.

>> [Lire la note explicative de l'AFPS sur la « définition IHRA »](#)

Jeudi et vendredi prochains 13 et 14 décembre, le Conseil européen (organe suprême de l'UE dans lequel siègent les chefs d'Etat et de gouvernement) doit confirmer la décision du Conseil « Justice et Affaires intérieures » du jeudi 6 décembre 2018 qui a adopté la résolution « pour la lutte contre l'antisémitisme et la protection des communautés juives en Europe » demandant aux Etats membres d'adopter la « définition IHRA » de l'antisémitisme.

Plusieurs [juristes](#) ont averti des risques pour la liberté d'expression d'adopter la définition avec ses exemples. La Commission nationale consultative sur les droits de l'Homme (CNCDH) a recommandé, dans son [rapport](#) sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie 2017, de ne pas adopter la définition incluant les exemples pour plusieurs raisons. 40 organisations juives ont récemment publié un [appel](#) demandant aux gouvernements de ne pas l'adopter, son but étant de « faire l'amalgame entre la critique légitime de l'Etat d'Israël ou la défense des droits des Palestiniens et l'antisémitisme, et ainsi supprimer ces derniers ».

La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations ne se divise pas, elle ne peut pas devenir l'otage de groupes de pression qui veulent faire taire toute critique contre la politique de l'Etat d'Israël.

Au-delà de notre liberté d'expression, c'est l'efficacité du combat anti-raciste et notre cohésion nationale qui sont en jeu.

>> [Lire le communiqué de l'AFPS : « Israël : une attaque particulièrement grave contre notre liberté d'expression. Le président Macron doit intervenir. »](#)

[Lire aussi la fiche-contexte de la Plateforme Palestine « Redéfinir l'antisémitisme pour taire les défenseurs des droits des Palestiniens ».](#)

Lire aussi : [Sur le site de l'AFPS](#)

- Emplacement : Vous êtes ici : [Accueil](#) > [Agir](#) > [Signer et partager](#) >

- Adresse de cet article :

<https://plateforme-palestine.org/Appel-a-action-le-Conseil-europeen-doit-rejeter-la-definition-IHRA-de-l-5546>